

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 09 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	30/10/2023
Membres en exercice :	26
Présents :	21
Qui ont pris part à la délibération :	26

Etaient présents : Michel ALBESPY, Mathilde ANDRE, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE.

Absents et excusés : Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Laurent COT (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Anne-Marie GARRIGUES (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Christian PEREZ (pouvoir à Michel ALBESPY), Marlène URSULE (pouvoir à Serge FRAYSSINET).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elodie RIVIERE a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

05 -RODEZ AGGLOMERATION : HABITAT PIG (dossier 012013902)

Le Maire rappelle la signature de la convention avec Rodez Agglomération le 31 janvier 2022, concernant la participation financière de la commune dans le cadre du Programme d'Intérêt Général et notamment dans le cadre « volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat. »

Dans le cadre de ce dispositif, la commune de Druelle Balsac a été sollicité (dossier 012013902) déposé le 13/02/2023, pour une subvention d'un montant de 774 € pour des travaux d'autonomie de la personne, pour un montant subventionnable de 7 739.24€.

Au vu de cette demande déposée, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 774 € pour le dossier référencé ci-dessus, répondant aux critères d'attribution d'une participation financière dans le cadre du P.I.G.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

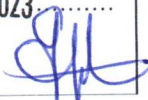
Le Maire certifie exécutoire la présente délibération, transmise par voie dématérialisée en

15 NOV. 2023

Préfecture le :

Publication le : 15 NOV. 2023

Le Maire, Patrick GAYRARD



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits

Pour extrait conforme, Le Maire

Affiché le 15 NOV. 2023

Signé par Patrick GAYRARD

Dématérialisé,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 05 -RODEZ AGGLOMERATION : HABITAT PIG (dossier 012013902)

.....
Date de décision: 09/11/2023

Date de réception de l'accusé 15/11/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20231109_05

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20231109-20231109_05-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 05-RA PIG 012013902.pdf (99_DE-012-200064665-20231109-
20231109_05-DE-1-1_1.pdf)